

## RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Bureau fédéral de la statistique	<b>SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE</b> <i>Voir aussi "Énergie électrique"</i>	<p>T.-N., Î.-du-P.-É., N.-É., N.-B., et C.-B.:—Commission des services d'utilité publique</p> <p>Qué.:—Régie des services publics Commission hydro-électrique de Québec</p> <p>Ont.:—Commission municipale d'Ontario Commission hydro-électrique de l'Ontario Administration des services téléphoniques de l'Ontario Commission des combustibles d'Ontario</p> <p>Man.:—Ministère des Services d'utilité publiques</p> <p>Sask.:—Bureau des finances du gouvernement Téléphones du gouvernement de la Saskatchewan Commission d'énergie de la Saskatchewan</p> <p>Alb.:—Commission des services d'utilité publique Commission des services de gaz naturel</p>
Voir aux pp. 107-115 du présent volume la liste des sociétés de la Couronne, les fonctions de chacune et le ministre du Cabinet par l'entremise duquel chacune fait rapport au Parlement.	<b>SOCIÉTÉS DE LA COURONNE</b>	<p>Pour renseignements concernant les diverses sociétés de la Couronne, s'adresser comme il suit:</p> <p>T.-N.:—Min. du Développement économique</p> <p>Î.-du-P.-É.:—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles</p> <p>N.-É.:—Min. du Commerce et de l'Industrie</p> <p>Ont.:—Min. du Secrétaire provincial</p> <p>Man.:—Min. du Trésor</p> <p>Sask.:—Bureau des finances du gouvernement</p> <p>C.-B.:—Min. du Procureur général</p>
<p>Ministère du Commerce Direction des standards (renseignements sur l'inspection du gaz et de l'électricité, les poids et mesures, le poinçonnage des métaux précieux, les normes des marchandises et les questions relatives aux marques de commerce nationales)</p> <p>Office des normes du gouvernement canadien (spécifications visant les achats)</p> <p>Association canadienne des standards</p> <p>Société centrale d'hypothèques et de logement (normes applicables à la construction de logements et financements de la Société)</p> <p>Ministère de l'Agriculture (renseignements sur les normes applicables à la viande, aux aliments en conserve, aux fruits, au miel, aux</p>	<b>STANDARDS ET SPÉCIFICATIONS</b>	